

Séance du Jeudi 30 Juillet 2026 N°2026.07.21

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente juillet à 10 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de KERJAULEZ dûment convoqué par Monsieur le Président, Gilbert Le Briand s'est réuni à la Maison du développement à La Roche-Derrien.

Etaient présents : Gilbert LE BRIAND, Jean-Louis EVEN, Anne LAZAREVITCH, Michel EVEN, Eric LE CREURER, Alain LUCO, Yannick LE BARS- Membres Titulaires
Hervé DELISLE, Marie-France JEGOU, Guillaume COLIN-Membres suppléants

Absent ayant donné pouvoir : Yvan PASQUIOU pouvoir à Hervé DELISLE

Etaient absents Excusés : Cédric SEUREAU, Yvan PASQUIOU, Régis BERTRAND, Gildas LEROUX

Assistaient : Yann CAUET- Sandra CARCAUD

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de présents : 8

Votants : 8
Date de convocation : 22 JUILLET 2026

OBJET : Ouvrages de prélèvement

Sur le site de Launay, le Syndicat Mixte de Kerjaulez exploite pour la production d'eau potable 5 forages (F1, F2, F4, F9 et F12) recoupant l'aquifère particulièrement productif des metabasalts spilithiques (volcanites vacuolaires du Trégor).

Deux des 5 forages (F1 et F2) montrent des teneurs en nitrates préoccupantes, proches de la limite réglementaire appliquée sur les eaux brutes souterraines destinées à la production d'eau potable.

Afin de regarder la faisabilité de travaux de ré équipement de ces forages pour permettre d'isoler les arrivées d'eau les plus contaminés, le Syndicat a souhaité préciser les modalités de circulation d'eau dans les ouvrages ainsi que l'évolution de la qualité de la ressource suivant la profondeur via l'intervention d'un bureau d'études spécialisé en mars 2026.

Au regard des résultats de ce diagnostic, il n'y pas de possibilité d'isolement des sources les plus contaminés en nitrates aussi il est envisagé la réalisation de nouveaux forages au sein des propriétés boisées du Syndicat de Kerjaulez. Afin de cibler les zones les plus favorables à la recherche en eau, il est proposé de réaliser une campagne d'études géophysiques de type tomographie électrique.

En fonction de ces résultats des travaux de recherche en eau seront mis en œuvre (réalisation d'un forage de reconnaissance).

VU la délibération n°2026.07.19 du 30 juillet 2026 portant approbation de plan d'action accompagnant la révision des périmètres de protection à soumettre à la concertation

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, décide de :

DONNER POUVOIR à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation des études géophysiques et des travaux de recherche en eau à venir sur un forage de reconnaissance pour un montant estimatif de 70 000 €HT ;

AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (SDAEP22) ;

Envoyé en préfecture le 17/08/2026

Reçu en préfecture le 17/08/2026

Publié le

ID : 022-252202460-20260817-20260721-DE

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

A La Roche-Jaudy, le 30/07/2026

Le Président,

Gilbert LE BRIAND

SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ
11, Place de l'église
22450 LA ROCHE-DERRIEN
Tél. 02 96 49 55 19

